

**Art. 1. Validité et acceptation de ces conditions générales.**

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les ventes conclues entre kuhnodice et ses clients, sauf dans les cas où des conditions particulières ou des accords spécifiques en disposent autrement.

Ces conditions sont considérées comme acceptées par le client, même si elles sont contraires à ses propres conditions générales ou particulières d'achat. Ces dernières n'ont d'effet contraignant vis-à-vis de kuhnodice que lorsqu'elles ont été expressément acceptées par écrit.

**Art. 2. Offres et commandes**

2.1. Toutes les commandes passées par le Client sont soumises à l'acceptation de kuhnodice. La commande n'est définitive que lorsque kuhnodice l'a confirmée par écrit sous la forme d'un accusé de commande comprenant la liste des produits commandés, les prix et la date de livraison.

Les commandes ne peuvent être annulées ou reportées sans le consentement écrit de kuhnodice.

2.2. Toutes les commandes doivent indiquer les produits, les quantités unitaires, les références, les prix applicables et les dates de livraison demandées des produits achetés.

2.3. Toutes les offres et les prix n'ont qu'un caractère informatif et ne lient pas juridiquement kuhnodice. Les prix des produits kuhnodice peuvent être modifiés sans préavis.

**Art. 3. Prix**

Sauf indication contraire dans l'accusé de réception de la commande, notre offre sera réputée faite sous l'INCOTERM EXW (Marly - Incoterm 2020). Toutes les taxes, droits de douane ou autres droits ou redevances liés aux formalités d'importation dans le pays client sont à la charge du Client et ne sont pas inclus dans le prix.

Le montant minimum de commande est de 300,00 EUR hors frais de transport.

**Art. 4 Conditions de paiement**

Le paiement doit être effectué par le Client par virement bancaire en euros, à 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture. Toutefois, d'autres conditions de paiement pourraient être appliquées et seront définitivement précisées lors de la confirmation de la commande.

**Art. 5 Intérêts en cas de retard de paiement**

Sauf disposition contraire, le défaut de paiement de tout ou partie du prix à la date d'échéance conduit et sans préavis formel, conformément à l'article L. 441-10, du code de commerce français, à la mise en œuvre des dispositions suivantes :

- Les intérêts de retard de paiement sont applicables au Client sur le montant dû à un taux égal au taux de financement appliqué par la Banque centrale européenne, auquel sera ajouté 10 points de pourcentage ; les intérêts courent à compter de la date d'échéance de paiement sans qu'un rappel soit nécessaire ;
- kuhnodice appliquera une indemnité fixe d'un montant de 40,00 EUR à titre de frais de recouvrement ;
- En complément une clause pénale d'un montant de 150 EUR sera appliquée pour tout retard de paiement afin de couvrir les frais de recouvrement de créances.
- Le Client est tenu de rembourser à kuhnodice toutes les dépenses résultant du solde impayé, telles que les frais bancaires, les frais de protestation et les droits de timbre.

**Art. 6 Réserve de propriété**

Malgré la livraison et le transfert du risque, les marchandises demeurent la propriété de kuhnodice jusqu'au paiement complet du prix par le Client.

Les marchandises faisant l'objet d'une réserve de propriété ne peuvent être mises en gage à des tiers ou cédées comme garantie avant le paiement intégral. Le Client s'engage à nous aviser par écrit sans délai si une demande d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité est déposée ou en cas d'accès éventuel à nos produits.

Dans le cas où les marchandises ne seraient pas retirées, dans un délai de 2 mois à compter de la notification de leur mise à disposition, kuhnodice s'autorise à réintégrer les marchandises dans ses stocks afin de les revendre à d'autres clients.

À titre d'indemnisation, une pénalité égale à 30 % du montant de la facture sera appliquée au titre des frais d'entreposage.

**Art. 7 Livraison**

Sauf indication contraire dans la confirmation de commande, notre offre sera réputée faite sur la base de l'INCOTERM EXW (Marly) INCOTERMS 2020.

À la demande du client et avec l'accord écrit de kuhnodice d'autres conditions de livraison pourront être définies.

Le délai de livraison sera confirmé lors de la confirmation de la commande. Ce délai pourra varier selon la charge de production de kuhnodice et la livraison pourra avoir lieu en plusieurs lots.

Les dates de livraison indiquées par kuhnodice ne sont données qu'à titre informatif et ne sont pas contraignantes. Le dépassement des dates de livraison ne peut donner lieu à l'annulation de la commande ou à la résiliation du contrat, ni donner lieu à un droit à indemnisation. Il incombe à kuhnodice d'informer le Client de ce retard dans les plus brefs délais.

Dans le cas où le transport est effectué par un prestataire de transport de kuhnodice, le Client s'engage à contrôler l'état des marchandises lors de la livraison et à indiquer ses réserves sur le bon de livraison en cas de colis endommagé. Conformément à l'article L133-3 du code de Commerce, le Client devra également, sous peine de forclusion, notifier par écrit au transporteur une protestation motivée dans un délai de 3 jours de la réception de la marchandise et en informer kuhnodice par écrit.

**Art.8 Conformité et qualité des marchandises**

8.1. Le Client examine les marchandises dès que possible après leur arrivée dans ses locaux ou tout autre lieu convenu entre les parties et notifie par écrit à kuhnodice tout défaut de conformité, en précisant la nature du défaut de conformité des Marchandises dans un délai raisonnable à compter de la date à laquelle le Client découvre ou aurait dû découvrir le défaut de conformité.

En tout état de cause, le Client ne disposera d'aucun recours contre les défauts de conformité s'il ne le notifie pas à kuhnodice dans un délai de 8 jours à compter de la date d'arrivée des marchandises dans ses locaux ou dans tout autre lieu convenu par les parties.

8.2. Les produits sont réputés conformes au contrat malgré des divergences mineures, qui sont habituelles dans le secteur d'activité de kuhnodice ou dans le cadre d'usage commercial entre les parties.

8.3. Lorsque les marchandises ne sont pas conformes, kuhnodice analysera sans retard déraisonnable les causes de la non-conformité et remplacera les marchandises par des marchandises conformes, sans frais supplémentaires pour le Client.

Un nouveau délai de livraison sera donné au Client pour le remplacement des produits.

8.4. Les produits sont soumis à une certification au titre des normes de qualité et d'études techniques.

Le Client bénéficie d'une garantie pour les produits pendant 12 mois à compter de la date de livraison.

Toutefois, certains produits, peuvent avoir une période de durabilité moindre.

Pour ces produits, le délai de garantie ne peut pas dépasser la date d'expiration.

La durabilité des produits est définie dans les fiches techniques, les étiquettes et emballages des produits.

8.5. Afin de bénéficier de la garantie, le client devra avoir respecté les recommandations d'entreposage, de transport et d'utilisation de kuhnodice précisées sur les fiches techniques ou les notices d'utilisation des produits. Les produits doivent également être conservés dans leur emballage d'origine.

Le Client devra transmettre des photos permettant d'identifier le numéro de lot, la date d'expiration des produits et toute autre information permettant à kuhnodice de valider la mise en œuvre de la garantie.

De façon générale, le client doit veiller particulièrement à protéger les produits de l'eau et de l'humidité atmosphérique élevée.

La garantie de kuhnodice ne couvre pas les dommages causés aux produits qui sont dus, à une utilisation inappropriée, à des mauvaises conditions de stockage, à tout assemblage incorrect par le Client ou un tiers, ou à une usure normale.

**Art. 9. Force majeure**

Toute circonstance échappant au contrôle de kuhnodice, qui n'aurait pas pu raisonnablement être attendue et qui n'aurait pas pu raisonnablement être évitée, et qui empêche l'exécution normale du contrat est considérée comme un motif de force majeure justifiant l'exonération de ses obligations.

Si kuhnodice demande à s'exonérer de ses obligations sur la base de la force majeure, la société doit informer immédiatement le client de cet obstacle et de son effet sur la capacité de kuhnodice à s'acquitter de ses obligations.

Les cas de force majeure comprennent, de façon non-exhaustive, les grèves, la guerre, les émeutes, les attaques terroristes, les incendies, les pandémies, les conditions météorologiques extrêmes.

Lorsqu'un cas de force majeure intervient sur la base de la définition donnée ci-dessus, le délai d'exécution du contrat est prolongé pour une période correspondant à la durée de l'événement. Cela n'inclut pas le paiement de dommages-intérêts et d'intérêts, ni d'une pénalité pour le retard dans l'exécution des obligations contractuelles.

Toutefois, si les circonstances susmentionnées persistent pendant une période de 60 jours, chaque partie peut résilier le contrat sans avoir à verser de dommages et intérêts.

**Art.10. Confidentialité**

Le Client s'engage à traiter comme confidentiels toutes les informations et tous les documents techniques et commerciaux ainsi que tous les objets qui lui ont été confiés par kuhnodice. Il lui est interdit de divulguer et/ou de transmettre ces éléments sous quelque forme que ce soit à des tiers, sauf accord écrit préalable de kuhnodice.

**Art. 11. Données à caractère personnel**

Dans le cadre des relations commerciales entre kuhnodice et ses clients, chaque partie est amenée à collecter certaines données à caractère personnel concernant les employés de l'autre partie ou de ses Clients.

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par le (règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016) dit RGPD, et à toute autre réglementation applicable, nous informons nos clients que :

Les données personnelles sont collectées aux fins suivantes :

Afin de permettre la négociation, l'exécution et le suivi de la vente en application des présentes conditions générales ;

Nous ne collectons que les données nécessaires à ces finalités, sur la base (i) de la vente soumise aux présentes conditions générales et de la continuité de la relation commerciale (relations contractuelles), (ii) de nos obligations légales en la matière. En ce qui concerne l'envoi de mailings, notre traitement est basé sur les intérêts légitimes de kuhnodice.

Les données sont conservées pendant le temps nécessaire à la réalisation des objectifs du traitement susmentionné (avec un maximum de 3 ans), y compris les prescriptions juridiques civiles, commerciales, administratives ou pénales. Dans le cadre des obligations légales ou de l'archivage, elles sont supprimées à l'expiration de ce délai ou, en ce qui concerne les mailings commerciaux, lors de l'objection du Client.

Le client ou la personne concernée par ce traitement a le droit d'accéder, de rectifier ou d'effacer les données à caractère personnel et de s'opposer au traitement effectué sur ces données. Ils peuvent exercer leurs droits en contactant kuhnodice :

- Par email : [dpo@kuhnodice.com](mailto:dpo@kuhnodice.com)
- Par courrier : KuhnOdice France S.A.S. - Z.A.E. Les Dix Muids, 685 rue Antoine Laurent Lavoisier, FRANCE-59770 MARLY

Le client ou la personne concernée par ce traitement a le droit de porter plainte auprès de la CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

kuhnodice a mis en place des mesures techniques, juridiques et organisationnelles nécessaires pour garantir la légalité de ce traitement, notamment en ce qui concerne la confidentialité et l'intégrité des données des clients en matière de sécurité.

Le client ou la personne concernée peut accéder à la politique détaillée de confidentialité de kuhnodice à l'adresse suivante: <https://kuhnodice.com/fr/declaration-de-confidentialite>

Conformément à ces conditions générales, le client est tenu d'accorder à kuhnodice le même niveau de garantie et de sécurité en ce qui concerne les données à caractère personnel. Le Client ne doit traiter que les données à caractère personnel des employés de kuhnodice qui sont nécessaires à l'exécution de la vente soumise aux présentes conditions générales et dans le respect des lois applicables, y compris le RGPD.

**Art. 12. Résolution des litiges et droit applicable**

12.1. Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions est régi par le droit français. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises et les règles de conflit de lois est explicitement exclue.

12.2. Dans un premier temps, les parties s'efforcent de trouver une solution à l'amiable à leur différend dans un délai de 30 jours à compter de la notification écrite du différend par l'une des parties. Le demandeur informera l'autre partie des résultats de cette tentative de résolution amiable. En cas d'échec, tous les différends découlant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générales seront soumis au Tribunal de Commerce de Lille.